



BILAN DÉCHETS 2014

Qualité et prix du service public pour
l'élimination des déchets

Communauté de Communes de Cèze Cévennes
120 Route d'Uzes prolongée, 30500 Saint-Ambroix

**POUR PRÉSERVER
NOTRE PLANÈTE**



**RÉDUISONS, TRIONS,
RECYCLONS**



1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

Présentation	3
Organisation du service des déchets ménagers	3

2

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ENCOMBRANTS - CARTONS

Gestion des ordures ménagères et assimilées	5
Tonnage collecté et coûts de gestion des ordures ménagères	6
Gestion des encombrants et cartons	7

3

COLLECTE SÉLECTIVE

Gestion de la collecte sélective	8
Collecte du verre : Tonnage - Coûts et recettes	8
Collecte du papier et papier-cartonnettes : Tonnage - Coûts et recettes	10
Collecte des emballages : Tonnage - Coûts et recettes	12
Coûts de gestion de la collecte sélective et recettes	14

4

LES DÉCHÈTERIES

Gestion des déchèteries	15
Collecte en déchèterie : Tonnage	16
Coûts de gestion et recettes	16

5

BILAN GESTION DES DÉCHETS

Coûts de gestion des déchets et recettes	17
--	----



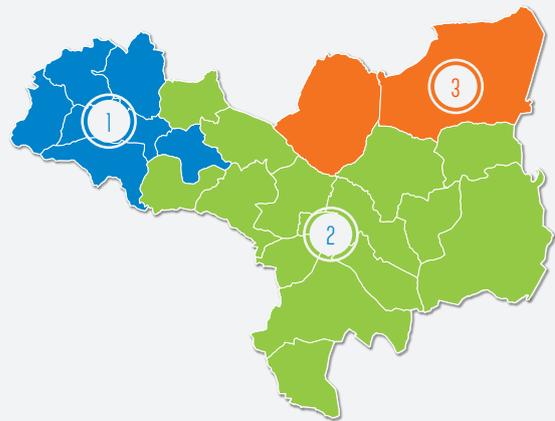
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CÈZE CÉVENNES

Présentation

La communauté de communes de Cèze Cévennes, formée de 23 communes, se situe au Nord du Gard, et inclus une commune du Sud de l'Ardèche du canton des Cévennes ardéchoises. En 2014, le territoire comptait une population de 19 910 habitants (source DGF) avec seulement 5 communes de plus de 1000 habitants et deux bourgs de plus de 3000 habitants.

Organisation du service des déchets ménagers

Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions, la collecte et le traitement, qui se fait sur notre collectivité de manière différentielle selon trois zones du territoire (voir carte). Ce fractionnement du service public des déchets s'explique par plusieurs facteurs : un héritage d'un fonctionnement antérieur à la création de la communauté de communes de Cèze Cévennes, la complexification de la gestion des déchets, la volonté d'optimisation du service, le développement de collectes sélectives et des déchèteries.

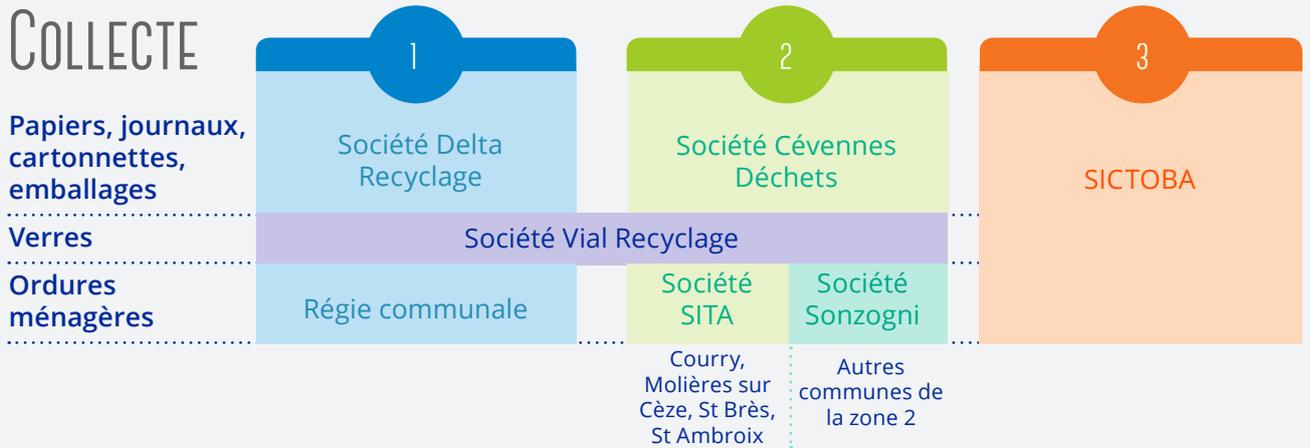


Pour gérer le service public des déchets ménagers, la collectivité a le choix entre la gestion directe ou la gestion déléguée. Dans le premier cas, la collectivité décide d'internaliser le service en assumant les dépenses d'équipements et leur renouvellement (bacs, camions...) ainsi que l'exploitation du service (personnel territorial). Dans le second cas, la conception, la réalisation et l'exploitation du service sont assurées par des entreprises extérieures, régies par le code des marchés publics.

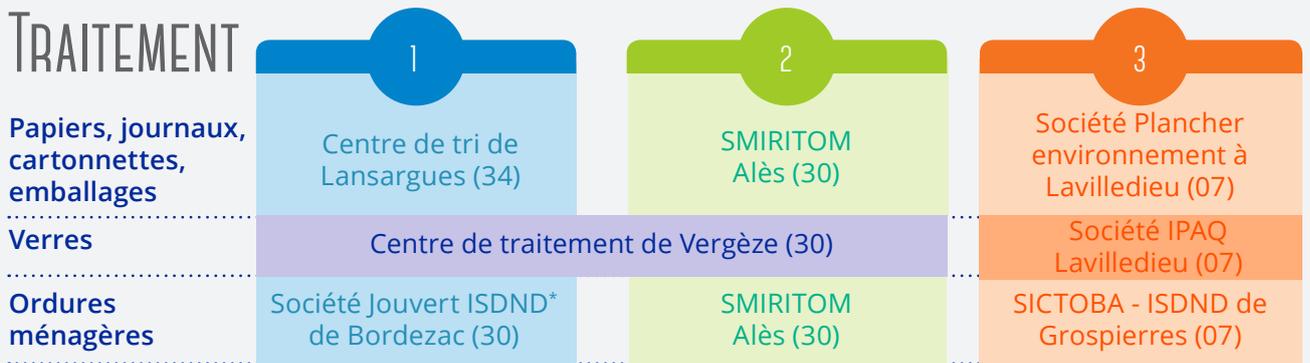


Collecte et traitement des déchets suivant la zone du territoire

COLLECTE



TRAITEMENT



DÉCHÈTERIE



Au-delà des missions de collecte et de traitement des déchets ménagers, la communauté de communes encourage la pratique du compostage individuel en fournissant aux personnes du territoire qui le souhaitent des composteurs au prix de 20 €.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gestion des ordures ménagères et assimilées

La collecte des ordures ménagères s'effectue de manière différente sur le territoire en porte à porte ou en point de regroupement. La majorité de la collecte s'effectue en bacs de regroupement de 660 L, certains quartiers sont dotés de bacs individuels, d'autres encore déposent simplement leurs déchets en sacs qu'ils placent dans la rue devant leur habitation le jour de la collecte.

Depuis 2012, la communauté de communes met en place progressivement des points de regroupement afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères.

● La collecte des ordures ménagères et assimilées est assurée :

par des prestataires

SITA SUD pour les communes de Courry, Molières sur Cèze, Saint Ambroix et Saint-Brès ;

Société SONZOGNI Environnement pour les communes d'Allègre les Fumades, Méjannes le Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, Saint-Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjan, Saint Privat de Champclos, Saint Victor de Malcap et Tharaux ;

en régie communale

Pour les communes de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule ;

● Une fois collectées les ordures ménagères sont dirigées vers :

L'usine de tri-mécano-biologique de Salindres gérée par le SMIRITOM

Pour les déchets des communes d'Allègre les Fumades, Courry, Méjannes le Clap, Molières sur Cèze, Navacelles, Potelières, Rivières, Rochegude, St-Ambroix, St-Brès, St Denis, St Jean de Maruejols, St Privat de Champclos, St Victor de Malcap et Tharaux ;

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bordezac, propriété de la Collectivité, gérée par la Société Jouvert

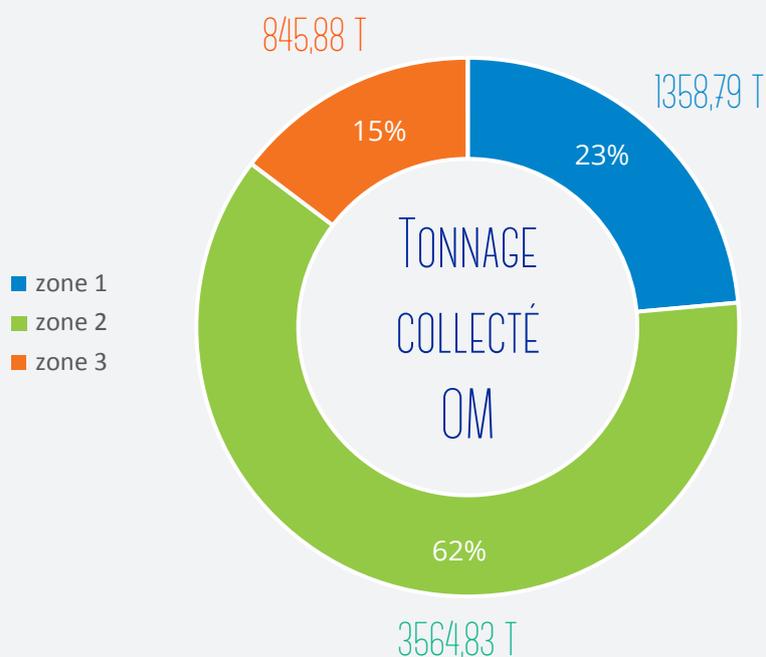
Pour les déchets des communes de Bessèges, Bordezac, Gagnières, Meyrannes, Peyremale et Robiac-Rochessadoule ;

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Grospierres gérée par le SICTOBA

Pour les déchets des communes de Barjac et St Sauveur de Cruzières.

La fréquence de collecte des ordures ménagères varie suivant les communes et les périodes de l'année.

COLLECTE OM 2014 : 5 569,50 TONNES



COÛTS : 1 882 632 EUROS

1	Collecte en régie communale	Collecte	290 873 €	396 473 €
	Société Jouvert	Traitement	105 600 €	
2	Société SITA Suez	Collecte	314 117 €	1 413 828 €
	Société Sonzogni	Collecte	390 347 €	
		Nettoyage des bacs	12 046 €	
	SMIRITOM	Traitement	697 318 €	
3	SICTOBA	Traitement	72 331 €	72 331 €

Gestion des encombrants et cartons

La collecte des encombrants et des cartons est réalisée par le service technique de la communauté de communes de Cèze Cévennes sur 15 communes représentant la zone 2 du territoire. La collecte sur la zone 1 est réalisée par les 6 communes de cette zone. La collectivité effectue un reversement aux communes de la zone 1. Ce reversement englobe la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants et la collecte des cartons, c'est pourquoi un tableau général des recettes et dépenses reprend les différents types de collecte sans distinguer complètement la gestion des ordures ménagères.

RECETTES/DÉPENSES

	DESCRIPTIF	DÉPENSES	RECETTES
Collecte en régie communale	Collecte OM - Encombrants Cartons	290 873 €	
Société Jouvert	Traitement ISDND	105 600 €	
Société Sita Suez	Collecte OM	314 117 €	
Société Sonzogni	Collecte OM + nettoyage des bacs	402 393 €	
SMIRITOM	Traitement ISDND	697 318 €	
SICTOBA	Collecte et traitement ISDND	72 331 €	
Reversement Etat	TGAP	41 810 €	
Trésor public	TEOM		735 912 €
Trésor public	REOM		1 305 581 €
TOTAL		1 924 442 €	2 041 493 €



3 COLLECTE SÉLECTIVE

La communauté de communes de Cèze Cévennes a mis en place un service de collecte sélective afin de valoriser les matériaux recyclables. La collecte s'effectue en colonnes ou en bacs.

Chaque habitant du territoire peut venir déposer dans les colonnes de tri ses matériaux recyclables mais de manière différenciée en fonction des 3 zones du territoire.

COLONNE/BAC	1	2	3
BLEU	Papiers, Journaux, Cartonnettes	Papiers, Journaux	
JAUNE	Emballages sans Cartonnettes	Emballages	Emballages, Papiers, Journaux
VERT	Verres	Verres	Verres

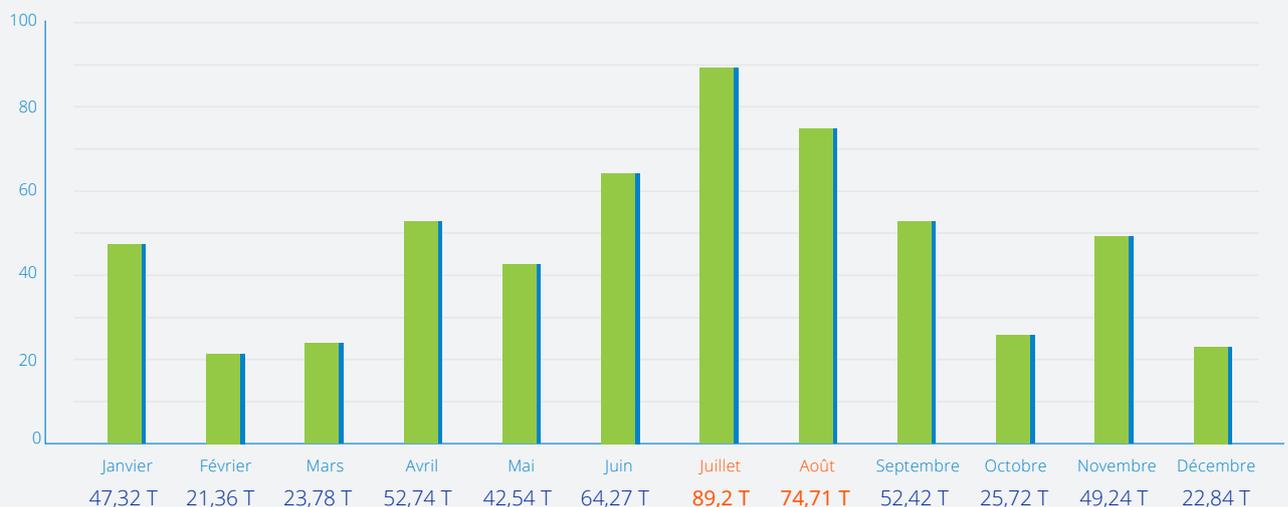
Collecte du Verre : Tonnage - Coûts et recettes

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du verre sur les zones 1 et 2 du territoire. Sur ces zones, la collecte est effectuée par la Société Vial Recyclage, le traitement se faisant à Vergèze (30). Les recettes sont issues de la revente du verre et sont versées par O-I Manufacturing.

Pour la zone 3 du territoire, le SICTOBA qui gère la collecte ne fournit pas le détail du tonnage de verres collectés mais l'englobe dans le coût total de la collecte et du traitement de l'ensemble des déchets de la collecte sélective. Aucun chiffre détaillé de la zone 3 ne peut donc être exposé pour la collecte du verre (pour plus d'information, consulter le site www.sictoba.fr).

COLLECTE VERRES 2014 : 566,14 TONNES

ZONES 1 ET 2

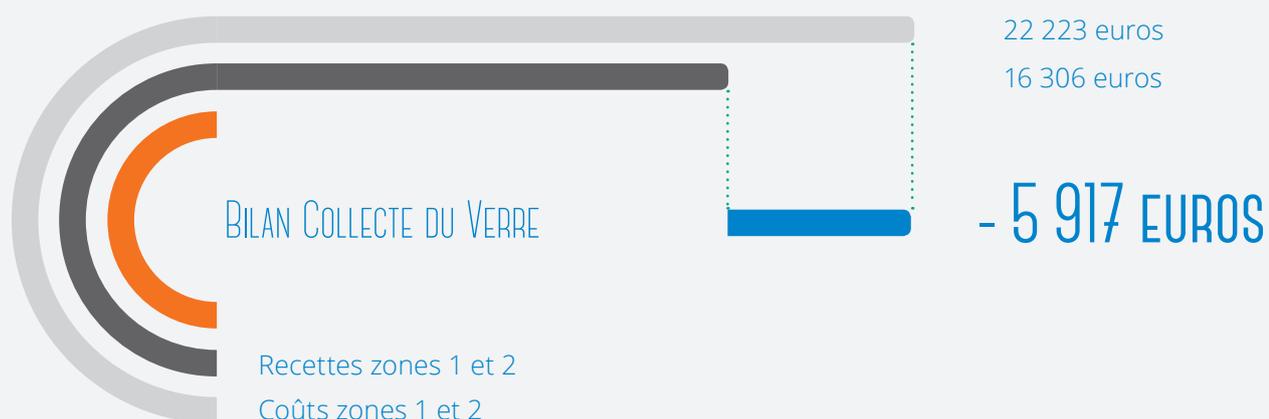


COÛTS : 22 223 EUROS

1	2	Société Vial	Collecte	20 481 €	22 223 €
		Dons ligue contre cancer	Don	1 742 €	

RECETTES : 16 306 EUROS

1	2	O-I Manufacturing	Rachat du verre collecté	16 306 €
---	---	-------------------	--------------------------	----------



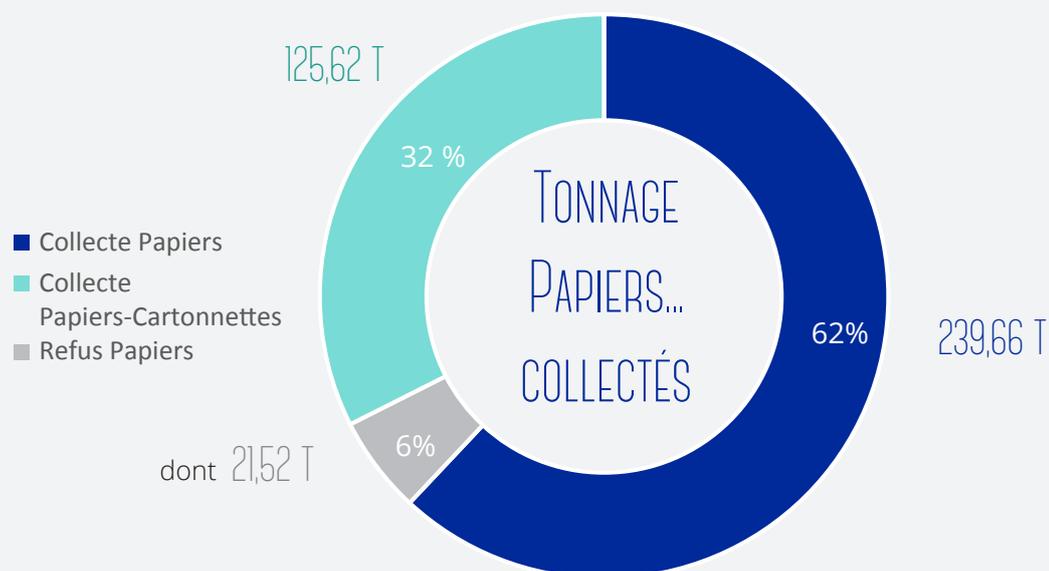
Collecte du Papier et du Papier-Cartonnettes : Tonnage - Coûts et recettes

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte du papier-cartonnettes en zone 1 et du papier en zone 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Delta Recyclage en zone 1 et par la Société Cévennes déchets en zone 2, le traitement se faisant au centre de tri de Lansargues pour la zone 1 et au centre de tri d'Alès pour la zone 2. Les recettes sont issues de la revente du papier et nous sont reversées.

Pour la zone 3 du territoire, le SICTOBA qui gère la collecte ne fournit pas le détail du tonnage de Papiers collectés mais l'englobe dans le coût total de la collecte et du traitement de l'ensemble des déchets de la collecte sélective. Aucun chiffre détaillé de la zone 3 ne peut donc être exposé pour la collecte du papier (pour plus d'information, consulter le site www.sictoba.fr).

COLLECTE PAPIERS 2014 : 365 TONNES

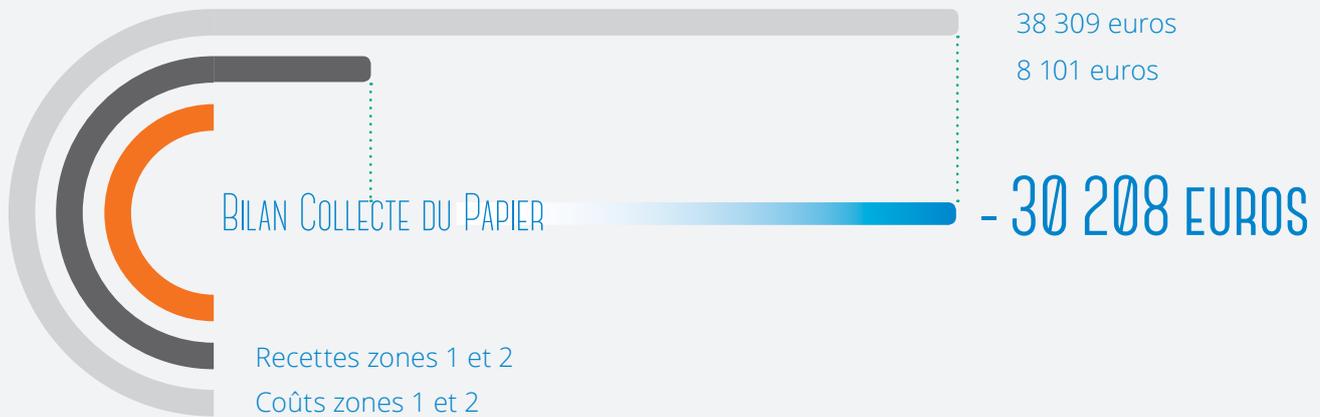
ZONES 1 ET 2



COÛTS : 38 309 EUROS

1	Société Delta Recyclage	Collecte Papiers-Cartonnettes	8 104 €	18 771 €
		Traitement Papiers-Cartonnettes	10 667 €	
2	Société Cévennes déchets	Collecte Papiers	16 748 €	19 538 €
		Refus papiers	2 790 €	

RECETTES : 8 101 EUROS



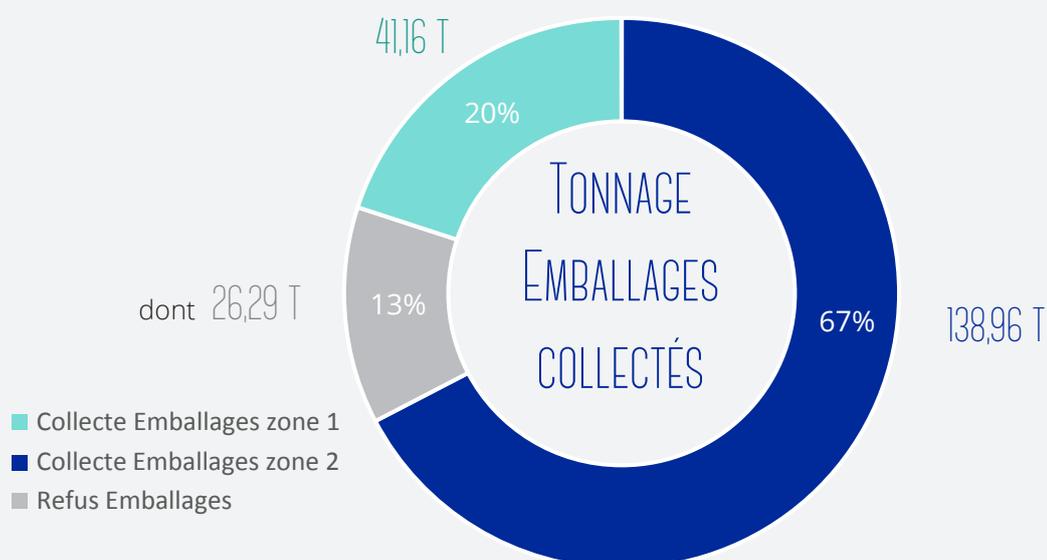
Collecte des emballages : Tonnage - Coûts et recettes

Les chiffres exposés ci-après sont issus de la collecte des emballages sur les zones 1 et 2 du territoire. La collecte est effectuée par la Société Delta Recyclage en zone 1 et par la Société Cévennes déchets en zone 2, le traitement se faisant au centre de tri de Lansargues pour la zone 1 et au centre de tri d'Alès pour la zone 2. Les recettes sont issues de la revente du papier et nous sont reversées.

Pour la zone 3 du territoire, le SICTOBA qui gère la collecte ne fournit pas le détail du tonnage d'emballages collectés mais l'englobe dans le coût total de la collecte et du traitement de l'ensemble des déchets de la collecte sélective. Aucun chiffre détaillé de la zone 3 ne peut donc être exposé pour la collecte des emballages (pour plus d'information, consulter le site www.sictoba.fr).

COLLECTE EMBALLAGES 2014 : 180,12 TONNES

ZONES 1 ET 2



COÛTS : 81 302 EUROS

1	Société Delta Recyclage	Collecte Emballages	12 310 €	29 316 €
		Traitement Emballages	17 006 €	
2	Société Cévennes déchets	Collecte Emballages	48 575 €	51 986 €
		Refus Emballages	3 411 €	

RECETTES : 9 513 EUROS



Coûts de gestion de la collecte sélective et recettes

RECETTES/DÉPENSES

	DESCRIPTIF	DÉPENSES	RECETTES
Société Delta recyclage	Collecte et traitement des emballages, Vente de matériaux	48 087 €	5 916 €
Société Cévennes Déchets	Collecte et traitement des emballages, Vente de matériaux	71 524 €	11 698 €
SICTOBA	Collecte et traitement des emballages, Vente de matériaux	45 619 €	
Société Vial recyclage	Collecte et traitement des emballages	20 481 €	
OI-Manufacturing	Vente de matériaux		16 306 €
Ligue contre cancer	Dons	1 742 €	
Adelphé (collecte sélective)	Reversement d'éco-organisme		86 900 €
TOTAL		187 453 €	120 820 €



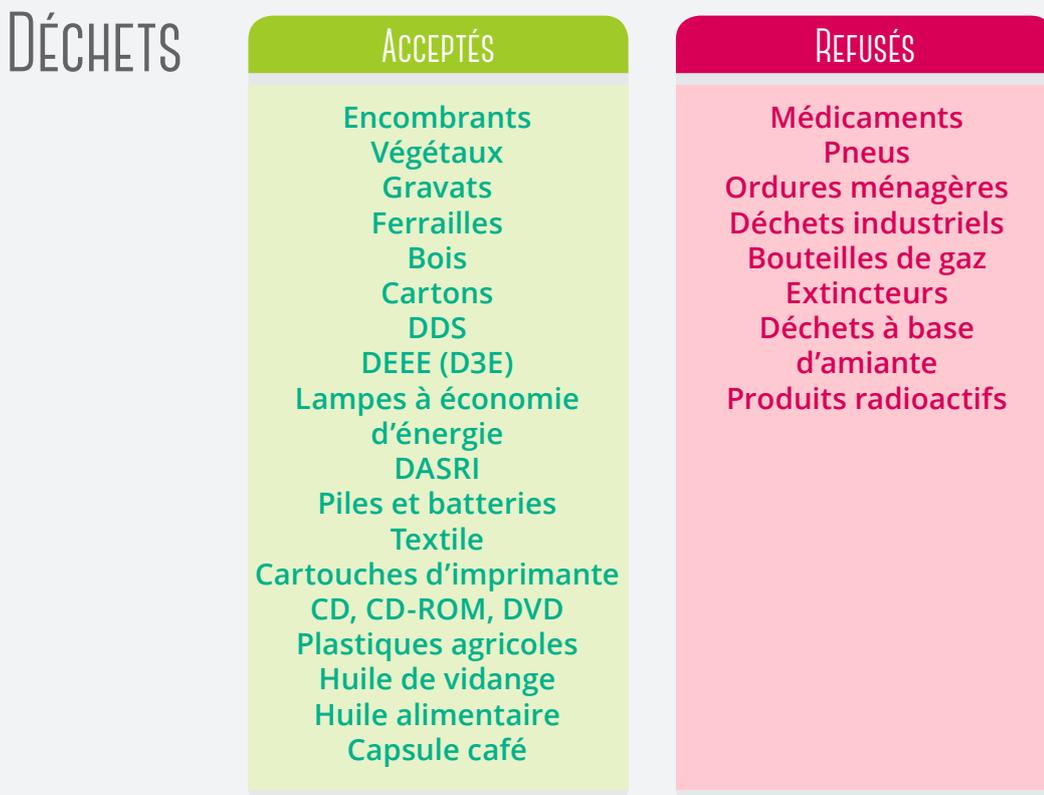
4 LES DÉCHÈTERIES

Gestion des déchèteries

On compte 3 déchèteries dans la communauté de communes de Cèze Cévennes, sur les communes de Bessèges, Sant Victor de Malcap et Barjac. Le gardiennage des déchèteries est confié à un prestataire sur les communes de Bessèges et de Saint Victor de Malcap et à un syndicat pour la commune de Barjac.



Les apports de déchets dans les 3 déchèteries se font en bennes pour les matériaux les plus courants (gravats, bois, encombrants, cartons, végétaux, ferrailles) et dans des conteneurs spécifiques pour les déchets particuliers (déchets diffus spéciaux (DDS), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), lampes à économie d'énergie, déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), piles et batteries, huiles de vidange, huiles alimentaires, textile, ...).



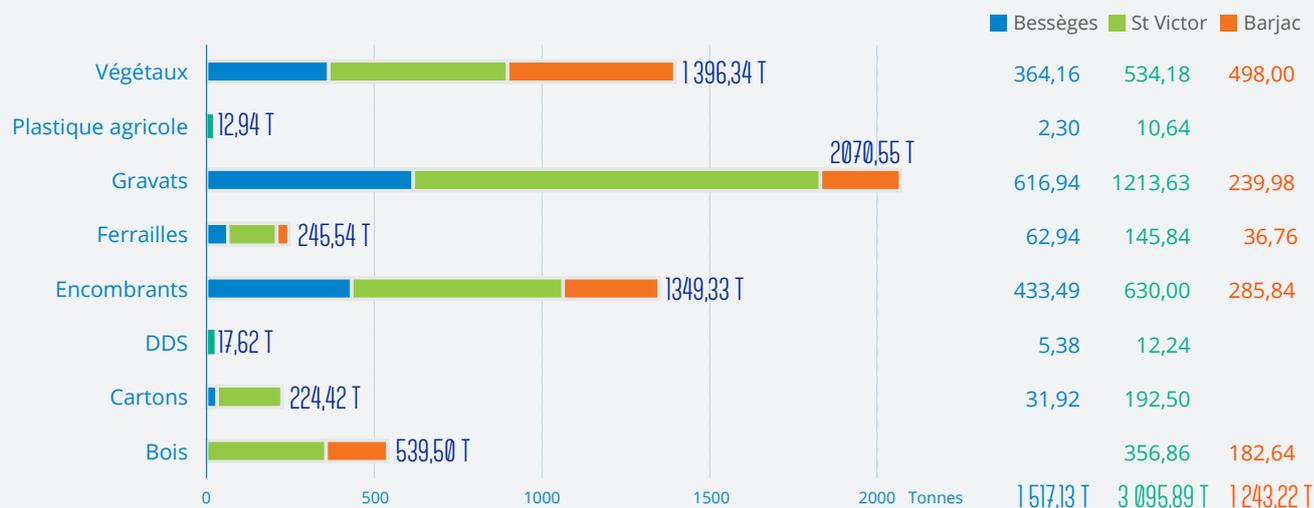
En plus des déchèteries, la communauté de communes bénéficie d'une plateforme de compostage à Barjac, mise en place par le SICTOBA. Cette opération avait pour objectif de diminuer la quantité de déchets enfouis dans l'ISDND de Grospièrres grâce au compostage en mélange des déchets verts et des cartons apportés par les particuliers et les services techniques des communes.

Une vente de compost est organisée sur la plateforme pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie attenante.

Collecte en Déchèterie : Tonnage

Nouveautés : Une convention a été signée avec l'organisme Eco-TLC (éco-organisme du textile-linge et de la chaussure), ainsi qu'avec Philtex and recycling pour la mise en place sur le territoire de conteneurs textiles. 16 colonnes sont disponibles sur la communauté de communes ainsi que 2 conteneurs maritimes sur les déchèteries de Bessèges et de Saint Victor de Malcap.

COLLECTE DÉCHÈTERIES 2014 : 5 856,24 TONNES



Coûts de gestion des déchèteries et recettes

RECETTES/DÉPENSES

	DESCRIPTIF	DÉPENSES	RECETTES
Société Cévennes Déchets	Gardiennage Bessèges St Victor	85 800 €	
Société Jouvert	Rotation Bennes Bessèges	44 515 €	
Société Jouvert	Location Groupe électrogène	1 980 €	
Société Delta recyclage	Location/Enlèvement/Traitement Benne carton Bessèges	9 997 €	
Société Delta recyclage	Enlèvement Plastique agricole	393 €	
Société Delta recyclage	Vente de ferrailles		6 666 €
Société Valika	Vente de ferrailles		5 447 €
Eco-système (D3E)	Reversement d'éco-organisme		7 469 €
Eco-TLC (Textile)	Reversement d'éco-organisme		1 953 €
SICTOBA	Gestion déchèterie Barjac	52 730 €	
	TOTAL	195 415 €	21 535 €

DÉPENSES TTC

	DESCRIPTIF	DÉPENSES
Collecte en régie communale	Collecte OM, encombrants, cartons	290 873 €
	Traitement ISDND	105 600 €
Société Jouvert	Rotation Bennes Bessèges	44 515 €
	Location Groupe électrogène	1 980 €
Société Sita Suez	Collecte OM	314 117 €
Société Sonzogni	Collecte OM + nettoyage des bacs	402 393 €
SMIRITOM	Traitement ISDND	697 318 €
	Collecte et traitement ISDND	72 331 €
SICTOBA	Collecte et traitement des emballages	45 619 €
	Gestion déchèterie Barjac	52 730 €
Reversement Etat	TGAP	41 810 €
	Collecte et traitement des emballage	48 087 €
Société Delta recyclage	Location/Enlèvement/Traitement Benne carton Bessèges	9 997 €
	Enlèvement Plastique agricole	393 €
Société Cévennes Déchets	Collecte et traitement des emballages	71 524 €
Société Vial recyclage	Collecte et traitement des emballages	20 481 €
Ligue contre cancer	Dons	1 742 €
Société Cévennes Déchets	Gardiennage Bessèges St Victor	85 800 €
Fournitures eau/électricité		2 651 €
Matériels pour service technique		19 147 €
Carburants		10 369 €
Crédit bail mobilier		4 430 €
Locations immobilières		2 000 €

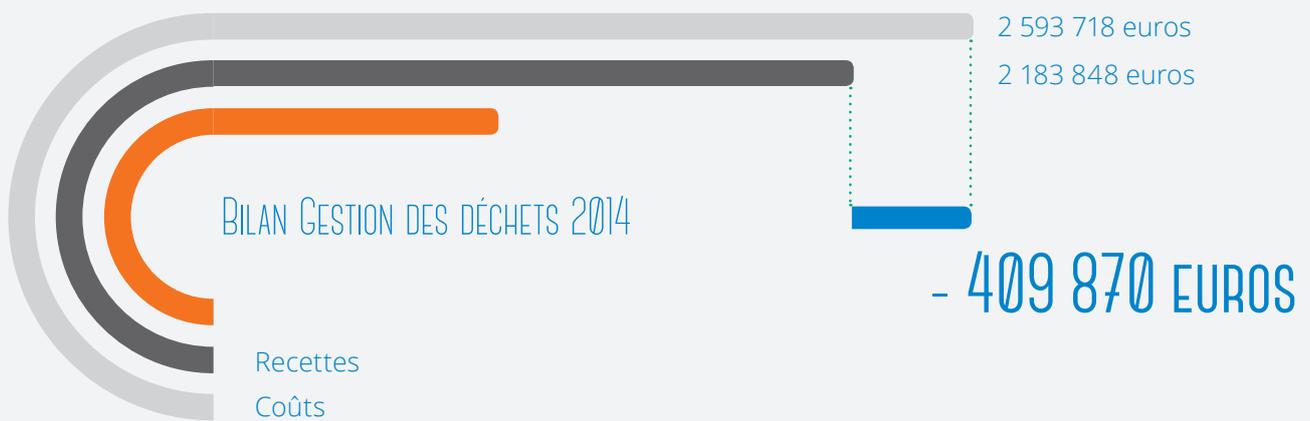
Sous -Total**2 345 907 €=**

DEPENSES TTC

	DESCRIPTIF	DÉPENSES
	Report Sous- Total	2 345 907 €
	Travaux déchèterie de Saint Victor de Malcap	3 696 €
	Véhicules	6 415 €
	Entretien compacteur ISDI et déchèterie St Victor	8 632 €
	Caution ISDND + ISDI et assurances	14 556 €
	Etudes et recherches (IDE environnement/ Scorval)	14 442 €
	Personnel affecté par la collectivité	198 741 €
	Frais de télécommunication	1 329 €
	TOTAL	2 593 718 €=

RECETTES TTC

	DESCRIPTIF	RECETTES
Trésor public	TEOM	735 912 €
Trésor public	REOM	1 305 581 €
Société Delta recyclage	Vente de matériaux	5 916 €
Société Cévennes Déchets	Vente de matériaux	11 698 €
OI-Manufacturing	Vente de matériaux	16 306 €
Société Delta recyclage	Vente d'aluminium	6 666 €
Adelphe (collecte sélective)	Reversement d'éco-organisme	86 900 €
Société Valika	Vente de ferrailles	5 447 €
Eco-système (D3E)	Reversement d'éco-organisme	7 469 €
Eco-TLC (Textile)	Reversement d'éco-organisme	1 953 €
	Sous -Total	2 183 848 €



Le résultat de - 409 870 euros incombe au budget général de la communauté de communes.

Glossaire

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

SICTOBA : Syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères de Basse Ardèche

SMIRITOM : Syndicat mixte intercommunal de réalisation des installations et du traitement des ordures ménagères

Haut de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à gérer l'installation (accueil des usagers, gestion des apports de déchets, etc.)

Bas de quai : Expression désignant, dans l'exploitation d'une déchèterie, la part consistant à éliminer les déchets recueillis sur l'installation

Sous-traitant : personne physique ou morale à qui un entrepreneur confie sous sa responsabilité tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.



BILAN DÉCHETS 2014

Qualité et prix du service public pour
l'élimination des déchets

Communauté de Communes de Cèze Cévennes
120 Route d'Uzes prolongée, 30500 Saint-Ambroix